

- Grève du 5 décembre
- Ligue 1
- Cop 25 à Madrid
- Black Friday

Accueil / Environnement

ENTRETIEN. « Il n'y a pas matière à retarder la consigne » des bouteilles plastiques

MENU

Que recherchez-vous ?



Abonnez-vous



Se

texte doit revenir devant l'Assemblée nationale à partir du 9 décembre. Mais face à la grogne des élus locaux, le gouvernement a décidé de temporiser. Au risque, pour les associations, d'enfourer le projet pour longtemps.



La consigne pour recyclage donne un produit de meilleure qualité que le tri sélectif classique (ici dans un centre Paprec). | JOËL LE GALL / OUEST-FRANCE

Ouest-France Aline GÉRARD.

Publié le 29/11/2019 à 09h59

ABONNEZ-VOUS >

▶) Écouter

[Lire plus tard](#)

Newsletter La Matinale

Chaque matin, l'actualité du jour sélectionnée par **Ouest-France**

OK

Votre e-mail est collecté par le Groupe SIPA Ouest-France pour recevoir nos actualités. [En savoir plus.](#)

Partagez



FACEBOOK



TWITTER



FLIPBOARD



MESSENGER



LINKEDIN



EMAIL

Le gouvernement a annoncé le 26 novembre que la consigne pour recyclage sur les emballages de boissons (bouteilles plastiques, canettes alu, briques type Tetra Pak...) ne serait pas mise en place avant 2023. Le temps de dresser un premier bilan de l'extension des consignes de tri (sur ce qui peut être jeté dans le bac jaune) et de voir si celle-ci a permis d'améliorer le taux de récupération de ces déchets. En attendant, Élisabeth Borne, ministre de la Transition écologique, et sa secrétaire d'État, Brune Poirson, proposent de lancer des expérimentations dans des territoires volontaires. Le point sur les enjeux du dispositif avec Henri Bourgeois-Costa, expert en économie circulaire, en charge du plaidoyer plastique à la Fondation Tara Océan.

Comment réagissez-vous à l'annonce du gouvernement ?

Nous sommes satisfaits que la consigne ne soit pas définitivement enterrée. Mais cette annonce engendre également une part d'inquiétude. Pour nous, il n'y a pas matière à retarder sa mise en place. Bien sûr, ce n'est pas une solution miracle. Elle ne résoudra pas toute la problématique des plastiques. Mais c'est assez simple. Cela se fait dans 40 pays et régions du monde, avec succès. Nous dire qu'il faut expérimenter nous inquiète un peu. Reporter de 3 ans, c'est au minimum encore 3 fois 140 millions de bouteilles dans la nature. Ce n'est pas anecdotique. Sans parler des briques et canettes alu, qui contiennent elles aussi des plastiques.

L'Association des maires de France crain une perte de revenus pour les collectivités qui ont investi dans des centres de tri. Les bouteilles en PET ayant plus de valeur à la revente que d'autres matériaux. Comprenez-vous cet argument ?

Il ne faut pas que les maires se trompent de combat. On entend leurs inquiétudes mais on aurait aimé qu'ils participent plus activement à la construction d'une consigne qui intègre les communes et qui prenne en compte ces paramètres financiers. Il faut qu'ils soient vigilants sur le fait qu'une très grande majorité de Français est favorable à la consigne.

Leur inquiétude est que les centres de tri une fois modernisés ne soient plus rentables, parce qu'on enlève les bouteilles plastiques. Quels types d'investissement feront-ils durant les trois prochaines années ? Vont-ils tout faire pour qu'on ne puisse plus jamais remettre la consigne car les investissements auront été engagés ? Nous ne sommes pas tombés de la dernière pluie, cette option ne nous a pas échappé. Nous serons très vigilants.

Quel regard portez-vous sur l'extension des consignes de tri dont un premier bilan doit être dressé d'ici 2023 ?

PUBLICITÉ





On avance mais je rappelle que l'on parlait de la mise en place généralisée des consignes de tri, d'abord pour les grandes villes, pour fin 2018, puis 2019. Aujourd'hui, on nous dit qu'il y aura peut-être un tiers de la France qui serait prêt pour 2021. C'est plus compliqué qu'il n'y paraît. Rien n'était prêt. On a encore beaucoup à faire avant d'y arriver.

Surtout, là où l'extension a été mise en place, on est en train de troubler l'image auprès du public. Ce n'est pas parce qu'on trie qu'on recycle. C'est très grave. On envoie un message au citoyen qui est : « Faites des efforts et ne vous occupez pas de ce qui se passe derrière. On enverra peut-être en incinérateur ». Rappelons que sur le plastique (PET) de la bouteille d'eau, la moitié va en décharge ou en incinérateur. C'est gigantesque, pour un déchet qu'on collecte depuis plus de 20 ans. Pourquoi les jeunes ne trient-ils pas ? Parce qu'ils n'ont pas confiance en ce système. À tort, car par certains aspects il marche.

Comment s'organiserait la consigne ?

L'idée serait de passer par un éco-organisme en charge de la mettre en place. L'emballage de boisson n'aurait plus la taxe écoemballage Citeo. La consigne viendrait la remplacer. Cela ne coûtera donc pas plus cher aux Français. Les consommateurs rapporteraient leur bouteille en magasin et récupéreraient leur « caution ». Nous ne sommes pas favorables à ce que cela se fasse en bons d'achat.

En quoi la consigne améliora-t-elle le traitement des déchets par rapport au tri sélectif à travers la poubelle jaune ?

L'idée est de recycler de telle sorte qu'on ait toutes les possibilités devant nous. Quand vous mettez votre bouteille dans votre poubelle jaune, elle est mélangée à d'autres types de déchets. Elle est souillée et dans quasiment aucun cas en mesure d'être recyclée pour un usage alimentaire. On ne peut pas en refaire de la bouteille d'eau. Il y a un vrai enjeu de pouvoir faire du « recyclage ++ », avec du « *bottle to bottle* » (de la bouteille à la bouteille. N.D.L.R.). À partir du moment où l'on a une vraie qualité de ce type de collecte et de recyclage, toutes les portes sont ouvertes en termes de valorisation économique. On a un produit de bien meilleure valeur ajoutée et des cycles de recyclages plus importants.

Le projet de loi parle à la fois de consigne pour recyclage et pour réemploi. Quelles différences ?

Dans le texte, le réemploi ne concerne que le verre. Ce dernier étant alors lavé et réutilisé (au contraire du recyclage dans lequel il est cassé et fondu pour recréer de la matière première. N.D.L.R.). C'est l'hypothèse la plus intéressante pour sortir des plastiques jetables mais nous n'avons plus les infrastructures en France. Cela a été abandonné à la fin des années 70. Des entreprises le font à l'échelle régionale avec leurs propres produits mais cela s'extrapole difficilement. Il y a un travail de fond important à mener, notamment pour réfléchir sur le périmètre écologique d'intérêt. Si une bouteille de Vittel, bue en Bretagne, doit retourner à Strasbourg pour être lavée, puis repartir à Vittel pour être remplie, ce sera un non-sens écologique.

Nous espérons que le texte sera adopté. Mais cela suppose de développer sur l'ensemble du territoire un réseau de machines qui permet de faire la double déconsignation, celle du plastique en consigne recyclage et celle du verre en consigne réemploi. Sans quoi nous n'aurons jamais les moyens de mettre en place une consigne de réemploi ambitieuse. On parle d'investissements gigantesques et d'un vrai changement de pratiques. Si l'on recule de 3 ans la mise en place de la consigne pour recyclage, on fait prendre un risque gigantesque à la consigne pour réemploi par la même occasion.

ENTRETIEN. « Il n'y a pas matière à retarder la consigne » des bouteilles plastiques [f](#) [t](#) [F](#) [in](#)



#Environnement

#Écologie

#Consommation

#Actualité en continu